

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON**
**Séance du 24 Janvier 2018**

**L'an deux mille dix-huit le 24 janvier**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

**Présents** : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - - HO THAM KOUIE Sandra -- RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERES Sylvie,

**Absents excusés** CHATEAUREYNAUD Cécile - DOMINGIE Noël - MALBY Sybille -

**Absents** :

Convocation du 15/01/2018

Nombre de conseillers en exercice : 10 - Nombre de présents:-07-

Nombre de votants 07

**OBJET: REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC  
ORANGE**

Mr le Maire explique au conseil municipal que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Il propose au conseil municipal :

- de fixer pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication.
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications
- Charge Mr le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes

Pour 7 / Contre 0 / Abstention 0/

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Le 29/01/2018

Le Maire

Bruno DESMAISON

